



Communiqué de presse
23 septembre 2011

EHPAD de Langres : le plan de financement bouclé

Un accord sur le plan de financement vient d'être conclu entre tous les acteurs du projet de construction de l'Établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Langres. Avec un prix de journée raisonnable, cette maison de retraite médicalisée de 130 lits d'hébergement incluant une « unité Alzheimer » ouvrira sur le site de La Trincassaye en 2014.

Le plan de financement de l'EHPAD de Langres est désormais définitivement arrêté : les représentants de la préfecture de la Haute-Marne, de la direction et du conseil de surveillance du centre hospitalier de Langres, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du conseil général de la Haute-Marne et de la ville de Langres ont mis en place une solution qui assurera l'équilibre financier du projet et permettra la reprise du chantier. C'est une excellente nouvelle pour toutes les personnes âgées et leurs familles de Langres et des environs.

Le montant prévisionnel des travaux s'établit à 18,6 M€. Grâce au soutien décisif du Département, sous la forme d'une avance remboursable de 5 M€ environ¹, le prix de journée sera inférieur à 60 €. Cette aide sera apportée en plus des dépenses que le conseil général engagera dans le cadre de sa compétence sociale au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale à l'hébergement.

Le conseil général affirme ainsi, une nouvelle fois, sa volonté politique d'accompagner les communes et les hôpitaux locaux dans la réalisation de maisons de retraite de qualité, accessibles à un prix raisonnable. C'était aussi la volonté de la municipalité de Langres.

L'EHPAD comportera 130 lits d'hébergement permanent incluant une unité Alzheimer renforcée de 14 places, 3 lits d'hébergement temporaire ainsi qu'un accueil de jour de 10 places. Il répondra aux besoins réels des personnes âgées dépendantes du bassin de vie langrois.

Cet établissement neuf respectera les normes de confort et de sécurité les plus récentes, dans le respect de l'environnement. Les nouveaux bâtiments seront en effet conçus en fonction des dispositions applicables lors des plans canicule et grand froid.

NB : le financement des EHPAD est prévu par une convention tripartite qui répartit le coût de l'accueil de la personne âgée entre les soins, à la charge de l'assurance maladie, la dépendance, à la charge du conseil général, et l'hébergement, à la charge de la personne ou du conseil général en cas d'aide sociale. En investissement, le conseil général a fait le choix d'apporter des prêts à taux 0 pour ce type de projets.

Contacts presse :

Préfecture de la Haute-Marne

Elodie Marx – Tél : 03 25 30 22 53 – Courriel :
elodie.marx@haute-marne.gouv.fr

Lysiane Brisbare – Tél : 03 25 30 22 54 – Courriel :
lysiane.brisbare@haute-marne.gouv.fr

Conseil général de la Haute-Marne

Eliane Ferlay – Tél : 03 25 32 88 05 – Courriel :
eliane.ferlay@haute-marne.fr

Site internet : www.haute-marne.fr

¹. Sous réserve du vote par l'assemblée départementale.